



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5397^e séance

Lundi 27 mars 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|---------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. D'Alotto/M. Taiana | (Argentine) |
| <i>Membres :</i> | Chine | M. Li Kexin |
| | Congo | M. Biabaroh-Iboro |
| | Danemark | M. Faaborg-Andersen |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Wolcott Sanders |
| | Fédération de Russie | M. Sitnikov |
| | France | M. Duclos |
| | Ghana | M. Christian |
| | Grèce | M. Psiachas |
| | Japon | M. Kawakami |
| | Pérou | M. Ruiz Rosas |
| | Qatar | M. Al-Kuwari |
| | République-Unie de Tanzanie | M ^{me} Taj |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Brooker |
| | Slovaquie | M. Burian |

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en espagnol*): Je rappelle aux orateurs que, comme nous l'avons dit ce matin, il serait bon que les représentants limitent leurs déclarations à cinq minutes au plus afin que le Conseil puisse terminer rapidement ses travaux. Les délégations dont les déclarations sont longues sont priées de les distribuer par écrit et d'en prononcer une version abrégée en salle.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Albert Ramdin, Vice-Secrétaire général de l'Organisation des États américains. Je lui donne la parole.

M. Ramdin (*parle en anglais*): Au nom de l'Organisation des États américains (OEA), je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion d'intervenir dans le cadre de ce débat public sur Haïti.

J'aimerais tout d'abord prendre note de l'importante participation du Président élu René Préal au présent débat, et le féliciter de sa victoire aux élections. Nous attendons avec impatience de recevoir mercredi prochain le Président élu, M. Préal, et sa délégation à Washington, à une séance protocolaire du Conseil permanent de l'OEA. Je saisis cette occasion pour souligner le ferme engagement de l'OEA aux côtés du nouveau Gouvernement et du peuple haïtiens et sa détermination d'aider le Président élu, M. Préal, à relever les nombreux défis qui l'attendent pour instaurer un climat favorable à la gouvernance et à la sécurité.

Les élections législatives et présidentielles du 7 février ont été, avant tout, une victoire décisive pour le peuple haïtien. Le taux important de participation de l'électorat haïtien, comme l'enthousiasme et la persévérance qu'il a manifestés le jour des élections, ont confirmé encore une fois le ferme attachement des Haïtiens au processus démocratique, ce qui est de bon augure pour les mois et les années difficiles que connaîtra le Gouvernement pour répondre aux exigences de la population et pour tempérer les espoirs d'une solution rapide à des problèmes très profonds.

Dans l'immédiat, l'important sera de mener à bien les élections législatives, dont le second tour doit se dérouler le 21 avril. Il sera tout aussi crucial de respecter le calendrier des élections municipales et locales prévues pour le 18 juin. Nous demandons au

Président Préal de veiller tout particulièrement à ce que ces élections aient lieu à la date prévue.

L'OEA a noté avec intérêt et satisfaction que le Président élu a tendu la main à divers secteurs d'Haïti, lesquels ont un geste similaire à son égard, ce qui laisse entrevoir un fondement solide pour l'édification d'un consensus national, ainsi que pour un dialogue et une réconciliation nationaux. Nous savons tous que les élections ont tendance à exacerber les différences et les divergences existant entre les divers secteurs d'un pays, et qu'en Haïti, il existe depuis plusieurs années dans la sphère politique une atmosphère de polarisation générale. Nous engageons vivement le Président élu, M. Préal, à poursuivre sa politique d'ouverture vers les nombreux secteurs politiques et sociaux et à former un gouvernement ouvert à tous et à même de constituer la base nécessaire à partir de laquelle Haïti pourra se relever dans les domaines social et économique et retrouver une stabilité d'ensemble.

Nous avons également été heureux de noter que M. Préal a accordé la priorité à ses relations avec les nations de notre hémisphère, ayant effectué nombre de ses premières visites en sa qualité de Président élu dans des pays des Amériques. Cet intérêt est mutuel et, dans le contexte du système interaméricain, nous attendons avec intérêt de travailler avec le nouveau Gouvernement haïtien au sein de la communauté des nations de notre hémisphère pour relever les difficultés et les défis communs, collectivement et en coopération.

Outre les actions immédiates visant à alléger les souffrances et à redonner espoir, rien ne saurait se substituer à la mise en place d'institutions et à un investissement à long terme dans les infrastructures et l'économie haïtiennes afin de planter les germes d'un avenir viable. Pour ce qui est des institutions de base, l'augmentation et la professionnalisation des forces de police haïtiennes sont essentielles pour assurer l'ordre public et la sécurité et instaurer ainsi un environnement propice à la croissance de l'économie et à la diffusion de ses avantages. Un système judiciaire fort et indépendant et un cadre juridique qui protégeront les droits de l'homme et assureront l'égalité de tous devant la loi, favorisant ainsi davantage l'investissement économique, seront indispensables. Comme nous le savons tous, il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines.

Pour avoir une structure qui permette à Haïti de connaître une croissance et un développement

durables, il faudra commencer à édifier un État plus fort, plus efficace et plus transparent. Il faudra mettre en place des instances efficaces qui tiendront le Gouvernement responsable envers le peuple, ainsi que des institutions publiques qui seront en mesure d'assurer des services de base à la population. Un État fort pourra également s'attaquer aux problèmes et aux menaces intérieurs ou extérieurs – trafic de stupéfiants et autres manifestations du crime organisé –, qui risqueraient autrement de mettre sérieusement en péril l'avenir d'Haïti.

Il est clair que les problèmes environnementaux d'Haïti sont énormes, et aucun débat sur l'avenir de ce pays ne saurait ignorer cette dure réalité. Le reboisement, l'appauvrissement des sols, la conservation de l'eau et l'assainissement sont quelques-unes des questions critiques à examiner.

L'OEA est prête à rassembler ses compétences et ses ressources internes, et également à continuer à mobiliser et à coordonner les ressources et les efforts d'autres institutions du système interaméricain, pour participer à la mise en place d'institutions et à la reconstruction économique et sociale à long terme d'Haïti. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions entre des institutions interaméricaines, en fonction des besoins exprimés par le prochain gouvernement, afin de prendre des mesures qui aideront les futurs efforts du Gouvernement ainsi que les efforts des organismes locaux non gouvernementaux et autres entités.

L'OEA continuera d'appuyer le système haïtien d'état civil et d'identification individuelle, base essentielle du développement économique et social et des futurs processus électoraux, et elle continuera à aider à la mise en place d'une institution électorale permanente, professionnelle et solide qui tiendra compte de nos récents travaux en Haïti et de la compétence que nous avons acquise dans l'ensemble de l'hémisphère ces 15 dernières années. Nous sommes également prêts à appuyer le renforcement du système relatif aux droits de l'homme et du système judiciaire haïtiens et à renforcer le nouveau système politique haïtien, entre autres choses.

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, de leurs efforts et de leur collaboration étroite et efficace avec la Mission spéciale de l'OEA en Haïti ces dernières années.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M^{me} Rebeca Grynsan, Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le développement et Directrice de son Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

M^{me} Grynsan : Au nom de Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Directeur du Groupe des Nations Unies pour le développement, je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies en appui à la relève, à la réconciliation et au développement en Haïti.

L'élection présidentielle couronnée de succès du 7 février offre à Haïti une occasion historique de rompre le cercle de crises et de sous-développement dont souffre le pays depuis si longtemps. Néanmoins, nous savons également à quel point ces périodes de transition peuvent être fragiles. Dans ces transitions, les mesures prises sur le plan humanitaire et en matière de développement constituent des contributions essentielles aux réalisations politiques et en matière de sécurité. Je pense que les Haïtiens peuvent accepter des stratégies à long terme sur le plan humanitaire et en matière de développement, associées à des efforts vigoureux dans la période qui suit directement les élections. Il est essentiel, pour mettre en œuvre cette approche, que la communauté internationale poursuive son engagement.

Un cadre pour garantir et pour maintenir un appui efficace en faveur d'Haïti doit mettre à profit les réalisations et les enseignements tirés par le Cadre de coopération intérimaire, qui a guidé la coopération internationale en Haïti depuis 2004. Au titre du Cadre, 780 millions de dollars ont déjà été décaissés – dont 80 millions par le biais de l'Organisation des Nations Unies. Certaines réalisations sont remarquables et ont été documentées en détail. Par exemple, en ce qui concerne le VIH/sida, le taux de transmission a diminué. Des progrès ont également été réalisés en matière de contrôle des maladies et de la malnutrition. Mais les défis demeurent importants.

La dernière réunion du groupe de contact des donateurs d'Haïti, en février dernier, a confirmé la proposition de proroger le Cadre de coopération intérimaire jusqu'en décembre 2007, afin de fournir au nouveau gouvernement un cadre de coopération

continu. Le groupe a également décidé, ce qui est plus important, qu'il œuvrerait avec les autorités récemment élues pour évaluer la performance du Cadre de coopération intérimaire à ce jour et pour conduire une évaluation indépendante.

Je voudrais souligner que nous sommes attachés à œuvrer de concert avec le gouvernement élu sur les processus d'examen qui guideront la prorogation du Cadre de coopération intérimaire, laquelle doit être proposée à une conférence pour les annonces de contributions en septembre 2006 au plus tard. La conférence des donateurs obtiendra l'appui nécessaire à Haïti pendant la période de transition critique. Le maintien des niveaux de financement pour la prorogation du Cadre de coopération intérimaire sera décisif pour le développement d'Haïti.

Aujourd'hui, plus de 76 % des Haïtiens vivent avec moins de deux dollars par jour, et 56 % vivent avec moins d'un dollar par jour. L'engagement à long terme de la communauté internationale nécessite par conséquent le lancement rapide d'un processus inclusif et national, afin d'élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté basée sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette stratégie servirait alors à Haïti de cadre de coopération à partir de 2008. L'équipe de pays est attachée à appuyer cette entreprise. Dans ce contexte, il serait également prioritaire d'identifier et d'adopter, avec les donateurs, des solutions novatrices pour régler le problème complexe du renforcement des capacités, en particulier de celles des institutions d'État.

Cependant, vaincre la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement nécessitent également une croissance économique durable et équitable. Pour cette raison, l'équipe de pays a accepté d'appuyer la proposition du Président élu Préval d'organiser un forum sur l'investissement privé international en Haïti.

Du fait des risques particuliers associés aux transitions d'après crise, l'équipe de pays et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont élaboré dans le Cadre de coopération intérimaire une stratégie de stabilisation postélectorale. Cette stratégie à quatre volets met l'accent sur des domaines essentiels et catalyseurs pour que la transition soit couronnée de succès. Le premier volet élaborera un ensemble cohérent et rationnel de programmes à forte incidence et grande visibilité, y

compris la fourniture rapide d'emplois. Le deuxième appuiera les institutions démocratiques clefs, en particulier le Parlement, ainsi que la création d'un conseil électoral permanent et le renforcement des gouvernements locaux. La stratégie prévoit également de poursuivre l'effort de promotion du dialogue politique et de la cohésion sociale et de lancer la préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté à long terme. L'équipe de pays jouera pour chacun de ces éléments un rôle fondamental.

La magnitude des besoins dans la période postélectorale, en particulier s'agissant des deux premiers éléments, exige que la stratégie de stabilisation postélectorale soit immédiatement mise en œuvre. L'équipe de pays s'efforce actuellement de recueillir l'appui des pays donateurs.

À mesure que la situation en matière de sécurité s'améliore, l'équipe de pays a accéléré la fourniture d'aide humanitaire. Par exemple, l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé ont mené récemment dans la Cité Soleil une campagne de vaccination couronnée de succès; le Programme alimentaire mondial a nourri plus d'un million d'Haïtiens, et le Fonds des Nations Unies pour la population dirige des programmes pour lutter contre le sida et la violence sexiste. De plus, les préparatifs en prévision de la prochaine saison des ouragans exigent une attention et une planification immédiates. Haïti peut compter sur l'entière bonne volonté de l'équipe de pays pour répondre aux besoins humanitaires, en particulier en ce qui concerne les besoins de base des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes handicapées et âgées.

En ce qui concerne sa réponse en matière humanitaire, l'équipe de pays est toujours attachée à appuyer des solutions en matière de développement, y compris une démarche à l'échelle de l'île tout entière, avec la République dominicaine voisine. Je pense que la situation en Haïti fait la preuve de la manière dont le développement et le travail humanitaire peuvent contribuer à la sécurité et à des gains politiques toujours plus audacieux. Pendant la transition, ces synergies seront plus importantes que jamais – par exemple, en assurant que l'équipe de pays et la MINUSTAH œuvrent stratégiquement et intégralement dans les domaines de la réforme de la police, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la réforme du système judiciaire sur la base des travaux réalisés dans le cadre d'une mission intégrée.

Haïti et la communauté internationale sont face à une occasion historique de placer le pays sur la voie de la réconciliation et du développement durable. Pour les Haïtiens, nous devons saisir cette occasion avec détermination.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Autriche. Je lui donne à présent la parole.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays qui souscrivent à cette déclaration.

Haïti a fait des progrès importants pour poser les fondements d'une transition démocratique inclusive, à une cadence qui semblait improbable il y a un an. L'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été essentiel. L'Union européenne exprime sa satisfaction que l'élection présidentielle et le premier tour des élections parlementaires, le 7 février, se soient déroulées pacifiquement. Elles marquent un pas en avant important dans le processus démocratique. Nous nous félicitons du haut niveau de participation de la population haïtienne et de son attachement sincère à exercer son droit démocratique à choisir ses dirigeants futurs, malgré les problèmes techniques et logistiques importants rencontrés au cours de l'organisation du vote.

Nous aimerions saisir l'occasion offerte par la présence du Président élu René Préal d'Haïti pour le féliciter de son nouveau mandat et pour réaffirmer l'engagement de l'Union européenne aux côtés du peuple et des autorités haïtiens dans leurs efforts de reconstruction et de développement de leur pays.

En fournissant 18 millions d'euros au processus électoral et en envoyant une mission européenne d'observation électorale en Haïti, l'Union européenne a fait la preuve de son ferme attachement au processus de transition en Haïti.

L'Union européenne note que le second tour des élections parlementaires aura lieu le 21 avril, et que la cérémonie de prestation de serment du Président élu aura lieu lors de la session d'ouverture du Parlement récemment élu. Nous espérons que les élections parlementaires seront conduites d'une manière pacifique et crédible, afin qu'elles renforcent le

processus démocratique, l'état de droit et la mise en place d'institutions fortes et stables.

La situation en matière de sécurité demeure une cause de préoccupation. L'Union européenne appelle par conséquent les dirigeants haïtiens à faire preuve de leur ferme engagement à améliorer la sécurité de leurs citoyens en partenariat avec la MINUSTAH. Des progrès fort nécessaires dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion y contribueraient également.

Les conditions socioéconomiques sous-jacentes doivent également être réglées. Des projets à impact rapide sont à cet égard un outil précieux.

De plus, la réforme de la Police nationale haïtienne doit être renforcée en comblant les lacunes du système judiciaire. Les autorités nationales actuelles et futures doivent trouver une solution rapide au problème du nombre élevé de détentions préventives prolongées, qui sont inacceptables dans une perspective basée sur le respect des droits de l'homme et qui, si elles se poursuivent, auront des conséquences graves pour la sécurité et la stabilité du pays. Au moment où Haïti ouvre un nouveau chapitre de son histoire, il est essentiel que les nouveaux dirigeants accordent une attention particulière à la réconciliation et à l'adoption d'une démarche inclusive.

L'annonce de la normalisation des relations entre Haïti et la Communauté des Caraïbes est un signe positif. En outre, l'obtention de progrès sur les plans politique et institutionnel en Haïti nécessitera que les autorités haïtiennes s'attachent durablement à la bonne gouvernance, y compris dans les secteurs économique et social, à la promotion des valeurs démocratiques clefs, au respect de l'indépendance du système judiciaire et à la mise en place d'une administration et d'une police professionnelles et impartiales, ainsi qu'au plein respect des droits de l'homme.

Afin de réaliser ces objectifs, il faudra que la communauté internationale continue d'aider Haïti et d'œuvrer étroitement avec les autorités locales. Cependant, en fin de compte, l'avenir du pays repose entre les mains des Haïtiens eux-mêmes.

Pour terminer, l'Union européenne aimerait féliciter la MINUSTAH pour le rôle essentiel qu'elle joue en appui au processus de transition démocratique en Haïti et remercier Juan Gabriel Valdés pour sa direction des opérations.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante d'El Salvador. Je lui donne la parole.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais exprimer la satisfaction du Gouvernement salvadorien au sujet de l'initiative de convoquer cette séance du Conseil de sécurité pour examiner la situation en Haïti.

La délégation d'El Salvador se félicite de la présence notable aujourd'hui du Président élu, René García Préal, et souhaite se joindre aux félicitations qui ont été exprimées ici à l'occasion de son élection, le 7 février dernier.

Mon pays appuie les efforts faits par le peuple haïtien pour préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de son pays. De même, nous sommes encouragés par la tenue couronnée de succès des élections, marquées par une participation massive du peuple haïtien dans le but d'élire démocratiquement ses dirigeants.

Le rôle que joue la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), que nous appuyons fermement, mérite aussi d'être mentionné. Nous nous félicitons également des mesures prises vers l'autonomie en Haïti. Notre propre expérience nous permet d'affirmer qu'il est très important de bénéficier de la participation des citoyens pour renforcer les institutions démocratiques. Nous sommes encouragés de voir le peuple haïtien montrer un attachement renouvelé à lutter contre les manifestations de violence, partageant avec espoir la vision d'une nation unie pour réaliser le développement durable du pays.

Il appartient de même à la communauté internationale de continuer de fournir un appui constant et d'ensemble au processus de stabilisation économique et sociale d'Haïti. Mon pays, pour sa part, réaffirme son attachement au peuple et au Gouvernement haïtiens en lui transmettant, s'il nous le demande, notre expérience en matière de renforcement institutionnel démocratique et de cohésion sociale, qui a été couronnée de succès ces dernières années.

La transition du conflit à la consolidation de la paix, en El Salvador, nous a sans aucun doute offert des leçons précieuses, grâce auxquelles nous sommes parvenus à recourir au dialogue et à la négociation pour résoudre nos divergences. Les manifestations de violence découlant de l'évolution du processus de

transition lui-même exigent l'engagement de tous les citoyens afin de poser les fondements de la bonne gouvernance.

Dans ce contexte, El Salvador se félicite de l'importance qui a été accordée à la femme haïtienne en tant que facteur essentiel du changement, de la bonne gouvernance et du développement à long terme du pays. Nous exhortons les nouvelles autorités à renforcer cette approche, qui peut être déterminante pour le succès des politiques et programmes visant à éliminer la pauvreté extrême et à contribuer au développement national à long terme.

À cet égard, nous sommes encouragés par les mesures de coordination adoptées entre la MINUSTAH et la police nationale d'Haïti. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'intérêt montré à intégrer un plus grand nombre de femmes dans les tâches liées à la paix et à la sécurité, comme l'indique la résolution 1325 (2000) de ce Conseil. Nous réaffirmons que nous sommes disposés à continuer de participer en Haïti avec un plus grand nombre d'officiers de police, en particulier de femmes, afin qu'ils puissent contribuer dans une perspective sexospécifique à créer la confiance en l'institution, à renforcer l'activité des commissariats et à fournir les capacités techniques et logistiques nécessaires à la Police nationale haïtienne.

Nous nous engageons en outre à déployer les efforts nécessaires pour renforcer la coopération de notre région centraméricaine en matière de capacités et de formation de la police par le biais de programmes spéciaux. La relation entre les citoyens et la police doit reposer sur la confiance et l'efficacité.

Il est également nécessaire d'entreprendre des réformes complètes en matière de sécurité qui promeuvent, entre autres choses, la professionnalisation de la police nationale, la modernisation des systèmes judiciaire et électoral, ainsi que l'éducation en matière de respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, El Salvador approuve la coordination des actions entre la MINUSTAH et l'UNICEF en vue de promouvoir, parmi les partis politiques et les représentants de la société civile, le sujet de la protection de l'enfance. De l'avis de notre pays, ce sujet est un domaine d'une importance critique qui exige de la part des autorités nationales et de la communauté internationale attention et prévention dans la mesure où ce groupe vulnérable est susceptible de copier, en certaines occasions, des formes de violence

inspirées des activités illicites des bandes organisées de jeunes.

Pour terminer, nous redisons que le Gouvernement salvadorien a la volonté politique d'aider le peuple et le Gouvernement haïtiens dans leurs efforts de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement, par le biais de la MINUSTAH, ainsi que grâce aux initiatives régionales et sous-régionales, en particulier dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de l'Organisation des États américains.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je lui donne la parole.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais, en premier lieu, féliciter la présidence argentine pour la convocation opportune de cette séance publique du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation et les perspectives d'avenir en Haïti. Je me félicite, en particulier, de la présence parmi nous du Président élu d'Haïti, M. René García Prével, à qui je renouvelle les félicitations du Gouvernement espagnol à l'occasion de sa récente élection, ainsi que du haut niveau de représentation aujourd'hui, preuve du grand intérêt que la communauté internationale porte aux progrès et à l'avenir d'Haïti.

Nous sommes reconnaissants, d'autre part, au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, pour les informations qu'il nous a fournies et dont l'activité à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) mérite toute notre reconnaissance et tout notre appui. L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je vais poursuivre en faisant quelques observations complémentaires à titre national.

Les semaines et les mois à venir vont être cruciaux pour l'avenir d'Haïti. Le peuple haïtien, en participant fortement au processus électoral, montre son attachement à la démocratisation du pays, trait fondamental pour la consolidation de la paix et pour les perspectives de développement durable du pays.

L'Espagne a fourni une assistance technique et financière à la MINUSTAH et à l'Organisation des États américains et a également participé à la Mission

d'observation électorale de l'Union européenne. Le processus démocratique qui s'ouvre à présent devra être inclusif et les nouvelles institutions devront être représentatives de l'ensemble des citoyens haïtiens et favoriser le dialogue et la réconciliation nationale.

L'Espagne a la ferme volonté de maintenir et de renforcer son engagement à long terme pour la stabilisation et la reconstruction d'Haïti. Bien que les limitations en vigueur relatives au déploiement des troupes espagnoles à l'extérieur, adoptées par notre parlement, nous empêchent de procéder à une nouvelle prorogation de la présence du contingent militaire espagnol au sein de la MINUSTAH, l'Espagne souhaite contribuer à renforcer l'activité de l'Organisation des Nations Unies en Haïti, dans la ligne de la volonté exprimée par la communauté ibéro-américaine aux réunions qui se sont tenues à San José (Costa Rica) et à Salamanque de participer activement à la stabilisation et à la reconstruction d'Haïti.

À cet égard, le Gouvernement espagnol étudie activement avec le Secrétariat de l'ONU la façon d'accroître notre appui au contingent de police de la MINUSTAH, étant entendu que cette composante de la Mission va revêtir une importance encore plus grande dans la période que nous entamons aujourd'hui. En outre, nous étudions la possibilité de mettre en place un programme de bourses et de cours de formation en Espagne pour les membres des forces de sécurité haïtiennes afin de contribuer à l'amélioration de leurs capacités dans le cadre de la réforme indispensable et du renforcement de la Police nationale haïtienne, comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution 1608 (2005).

Je voudrais souligner qu'Haïti est devenu un pays prioritaire pour la coopération espagnole. Ce n'est pas en vain que nous avons triplé le montant de nos annonces de contribution à la reconstruction du pays par rapport à ce que nous avons initialement indiqué dans le cadre de la Conférence des donateurs tenue à Washington en 2004. La coopération espagnole en Haïti couvre déjà des domaines aussi importants que la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, le secteur sanitaire et l'aide budgétaire. De surcroît, l'Espagne entend collaborer avec les nouvelles autorités haïtiennes dans des domaines tels que le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques et la réforme de la formation.

Comme expression de notre désir de poursuivre notre participation aux efforts internationaux visant à la reconstruction politique et économique du pays, à la défense et à la relance de la bonne gouvernance économique et sociale, l'Espagne s'est déclarée disposée à accueillir la prochaine conférence de donateurs sur Haïti.

Aujourd'hui s'ouvre en Haïti une nouvelle phase, à laquelle le nouveau gouvernement, les autres forces politiques et toute la population haïtienne pourront faire face – nous en sommes certains – comme cela est démontré aujourd'hui, avec le plein appui de la communauté internationale et, bien entendu, de l'Espagne.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rock (Canada): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur Haïti. Nous saluons la tenue de ce débat au Conseil de sécurité, car il s'agit d'une démonstration qu'Haïti figure au rang des priorités de la communauté internationale. Il doit continuer à en être ainsi.

Je tiens spécialement à signaler la présence parmi nous du Président élu, M. René Préval, et à le féliciter pour sa victoire électorale. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans l'exercice du mandat important que lui a confié le peuple haïtien. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés, pour son travail admirable au cours des dernières années en Haïti. Son dialogue continu avec l'ensemble de la classe politique haïtienne et ses efforts de mobilisation de la communauté internationale ont fortement contribué à jeter les bases d'une relation constructive entre la communauté internationale et Haïti.

Monsieur le Président, le fait que vous ayez initié ce débat au nom de l'Argentine nous rappelle qu'il y a une dimension et une solidarité régionales envers Haïti. Ceci est essentiel au succès des efforts internationaux en Haïti. À cet effet, nous devons nous assurer d'un partenariat entier avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes dans l'implication de la communauté internationale en Haïti.

La présente séance du Conseil se tient alors qu'il y a encore plusieurs étapes cruciales à l'horizon pour Haïti parmi lesquelles figurent le deuxième tour des

élections parlementaires, l'entrée en fonctions du nouveau Président et de son gouvernement puis les élections locales et municipales. De plus, le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en août prochain représente aussi une autre étape importante, cette fois-ci en ce qui a trait à la forme que prendra la présence des Nations Unies en Haïti à la suite des élections. Diverses initiatives en matière de développement coordonnées par le Cadre de coopération intérimaire et, à moyen terme, élaborées dans le cadre d'une stratégie nationale contre la pauvreté, seront aussi mises en place afin d'atténuer les causes premières de l'insécurité et de l'instabilité en Haïti.

Ces événements constituent autant d'étapes dont le passage va consolider la réussite de la transition politique et dont la satisfaction va poser les assises d'un développement durable en Haïti. Par conséquent, le Canada va participer à la préparation et va veiller à la réussite de chacune de ces étapes.

Pour le moment, portons notre attention sur les défis à court terme faisant l'objet d'un consensus partagé entre Haïti et la communauté internationale. D'abord, il est essentiel que le deuxième tour des élections soit tenu à la date prévue, le 21 avril 2006, afin que le nouveau gouvernement puisse entrer en fonctions. Il est également de prime importance que les élections locales et municipales soient ensuite tenues rapidement. De plus, une réforme globale de la Police nationale haïtienne doit être effectuée, telle qu'elle fut mentionnée dans la résolution 1608 (2005) du Conseil de sécurité. Pour en assurer le succès, il faudra avoir une vision stratégique commune et une volonté politique de la part de toutes les parties impliquées d'avancer dans le dossier de la police et d'entamer adéquatement le travail encore plus complexe que sera la réforme du système judiciaire.

Ces réformes et le rétablissement d'un état de droit en général s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Elles sont essentielles également afin de régler certains problèmes majeurs en matière de droits de la personne en Haïti. Nous insistons également sur l'importance d'inclure une perspective d'égalité entre les sexes lorsque ces réformes seront élaborées et mises en œuvre.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada tient à féliciter tous ceux qui ont su faire preuve de la souplesse et de la détermination requises pour s'acquitter des diverses responsabilités devant des défis énormes, voire titanesques, provoqués par l'instabilité ayant prévalu en Haïti au cours des dernières années. Pour connaître d'autres succès dans l'avenir, la MINUSTAH et le Département des opérations de maintien de la paix devront continuer de concilier la légitimité de leur présence et d'un mandat en vertu de la Charte des Nations Unies avec un resserrement de la coordination avec l'ensemble des bailleurs de fonds, à travers le mécanisme du Cadre de coopération intérimaire et de ses tables de concertation sectorielles pertinentes. Ceci aura pour résultat d'assurer le partenariat des autorités haïtiennes, d'optimiser les diverses expertises et de solidifier l'action internationale. Les travaux à venir dans des secteurs aussi fondamentaux que délicats que sont les secteurs de la justice et de la sécurité nécessitent aussi une sensibilité accrue envers les réalités locales.

Le Canada espère que l'esprit de collaboration entre le peuple haïtien et la communauté internationale s'accroîtra au cours des mois et des années à venir. Les réformes à venir nécessiteront beaucoup de travail. Le Canada s'engage à poursuivre sa collaboration en partenaire égal avec Haïti dans le respect entier de sa Constitution, de sa culture et de sa diversité. Nous soulignons le besoin de travailler avec un peuple haïtien uni et engagé sur la voie d'une véritable réconciliation nationale, de même qu'avec des autorités nationales politiquement inclusives et convaincues de la nécessité d'avancer ensemble démocratiquement vers un véritable développement politique, économique et social. Les récents succès sont encourageants pour la suite. Les retards accusés dans d'autres domaines témoignent du long chemin qu'il reste à parcourir. Or, nous devons progresser en partenariat avec le peuple haïtien. Voilà pourquoi, malgré l'ampleur de la tâche, le Canada demeure lucide, mais confiant, et déterminé à contribuer au développement d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud, à qui je donne la parole.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir permis de participer au débat public d'aujourd'hui pour partager nos vues sur

la question d'Haïti. Nous saluons la présence du Président nouvellement élu d'Haïti, M. René Préal. Nous adressons nos félicitations les plus vives au Président Préal ainsi qu'à tous les Haïtiens qui ont pris part aux élections. L'Afrique du Sud estime que le succès des élections haïtiennes de février dernier a donné au pays une nouvelle occasion de faire face aux énormes difficultés de longue durée auxquelles il est confronté dans le domaine politique et en matière de développement.

Voilà bien trop longtemps que le peuple haïtien souffre. Le pays affiche les plus hauts niveaux de pauvreté et de sous-développement de tout l'hémisphère occidental. Nous pensons que le succès de l'élection démocratique exige à présent que le peuple haïtien, en partenariat avec la communauté internationale, donne la priorité au développement économique du pays pour l'acheminer vers le développement durable à long terme. Il ne peut y avoir de sécurité sans développement, tout comme il est difficile de promouvoir et de faire respecter les droits de l'homme là où la stabilité politique fait défaut. Il incombe donc à l'ONU et à ses organismes, ainsi qu'aux institutions de Bretton Woods, d'œuvrer aux côtés du peuple haïtien pour atteindre un développement durable, renforcer la démocratie, promouvoir le changement politique et favoriser la réconciliation nationale.

Nous pensons que les nouveaux dirigeants d'Haïti sont prêts à saisir cette occasion de travailler avec l'ensemble des segments de la société haïtienne aux fins de l'unité nationale, de la réconciliation, de la justice et de la paix. Personne ici ne souhaite voir resurgir l'instabilité politique qui a secoué Haïti il y a deux ans. C'est la raison pour laquelle nous restons convaincus qu'Haïti n'aura pas d'avenir politique durable tant que sa crise politique interne n'aura pas été complètement réglée. De notre point de vue, il est temps que tous les partis politiques haïtiens, y compris le mouvement Lavalas et ses dirigeants, se réunissent pour instaurer une stabilité politique en Haïti. La communauté internationale doit pour sa part prendre l'engagement à long terme d'aider toutes les parties haïtiennes à trouver une solution politique durable en Haïti.

Pour terminer, nous saluons l'action menée par l'ONU, en particulier par le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, en vue d'instaurer un climat qui

permette au peuple haïtien d'exercer ses droits démocratiques en dépit des nombreux défis et obstacles auxquels il est confronté.

L'Afrique du Sud est prête à s'associer à la communauté internationale, à travers l'Union africaine et en partenariat avec la CARICOM, pour soutenir les efforts déployés par le peuple haïtien en vue de bâtir un État pacifique, stable, juste et prospère. Nous sommes convaincus que Haïti ne pourra y parvenir que si la communauté internationale lui apporte un appui politique et les ressources indispensables pour son développement. C'est la moindre des choses que le peuple haïtien puisse attendre de notre part.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba, à qui je donne la parole.

M. Malmierca Diaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais saluer la participation à ce débat du Président élu de la République sœur d'Haïti, M. René Préval. Au nom du peuple et du Gouvernement cubains, je lui exprime une nouvelle fois nos félicitations et notre amitié pour son importante victoire historique aux récentes élections.

La délégation cubaine se réjouit également, Monsieur le Ministre Taiana, de vous voir présider la présente séance. Mon pays tient en très haute estime le respect que vous témoignez à l'Amérique latine ainsi que les efforts inlassables que vous déployez en faveur des intérêts légitimes des Argentins. Je profite également de l'occasion pour féliciter la délégation argentine pour la manière excellente dont elle dirige les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de mars.

Haïti, berceau des luttes de libération contre le colonialisme dans les Amériques et première République noire indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes, est aujourd'hui délaissé par la communauté internationale. Ce pays des Caraïbes agonise sous le poids de la misère et du sous-développement structurel. Son cas est une parfaite illustration des conséquences néfastes du colonialisme et du néo-colonialisme, du caractère injuste et sélectif de l'ordre international actuel et de l'interventionnisme qui a constamment marqué sa tumultueuse histoire républicaine.

Lorsque l'ONU se penche sur la situation d'Haïti, ce sont pratiquement toujours les questions de sécurité qui retiennent l'attention, tandis que, pour des raisons

pratiques, l'urgence des graves problèmes structurels, économiques et sociaux est ignorée ou relativisée. Or, pour que la paix et la sécurité règnent dans le pays, il importe tout d'abord d'éliminer la pauvreté et le sous-développement. Il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix.

Avec un regain d'espoir, la communauté internationale doit donc tirer parti du succès des élections tenues en Haïti le 7 février dernier. Quoique certains pays bien connus, mus par des intérêts extérieurs, aient manigancé pour faire échouer le processus, le peuple haïtien est descendu dans les rues pour déjouer ces manœuvres, démontrant ouvertement qu'il est prêt, par tous les moyens, à exiger le respect de son droit légitime à l'autodétermination.

Cuba, qui appuie et appuiera toujours le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tient à souligner l'unité dont le noble peuple haïtien a su faire preuve pour surmonter les tensions et faire avancer le processus de dialogue et de réconciliation nationale. De même, ma délégation voudrait souligner l'appui apporté par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Association des États de la Caraïbe (AEC) ainsi que leur action en faveur d'une paix et d'un développement durables en Haïti.

Cependant, la République sœur d'Haïti a encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre la stabilité et le progrès. Elle n'y parviendra qu'en réussissant son développement économique et social, en formant les ressources humaines et en se dotant de l'infrastructure nécessaire. Il est impératif que la communauté internationale et les institutions internationales y contribuent massivement, accroissent leur assistance et honorent les promesses de fonds et de ressources humaines qu'elles ont faites à ce pays des Caraïbes afin de réaliser son redressement économique et social et la réconciliation nationale.

Mon pays profite de l'occasion pour saluer l'initiative récemment annoncée par le Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Chávez Frías, qui consiste à intégrer Haïti dans le programme Petrocaribe. De cette façon, Haïti, pays des Caraïbes, pourra acheter du pétrole brut et ses dérivés à des conditions financières privilégiées. Cette mesure est un parfait exemple de solidarité qui mérite d'être imité.

La nécessité de faire preuve d'une véritable solidarité se pose encore plus comme une évidence dès

lors que l'on analyse les statistiques de ce pays frère des Caraïbes. Ainsi, plus de 80 % des 8 millions d'Haïtiens vivent dans la pauvreté, les deux tiers sont sans emploi, l'espérance de vie n'atteint pas la barre des 52 ans et l'illettrisme touche plus 48 % des Haïtiens. Haïti ne compte que 2,5 médecins pour 100 000 habitants. La prévalence du VIH/sida y est la plus élevée de tous les États des Caraïbes. La mortalité maternelle est la deuxième cause de décès chez les femmes, et près de la moitié de la population souffre de malnutrition.

Cuba, petit pays qui endure depuis plus de 45 ans le blocus économique, financier et commercial le plus cruel et impitoyable jamais imposé à une nation, a maintenu, et même intensifié, sa coopération avec ce pays frère des Caraïbes, à travers l'envoi de médecins, d'enseignants et de techniciens et par le biais de l'aide au développement.

Mon pays coopère avec Haïti dans divers secteurs, au premier chef celui de la santé. En l'espace de plus de six ans de coopération dans le domaine médical, 2 246 spécialistes cubains de la santé ont travaillé en Haïti. Ils ont effectué plus de 8 millions de consultations, administré 865 202 doses de vaccins, réalisé plus de 70 000 accouchements et 109 000 interventions chirurgicales. Au total, ces activités ont permis de sauver plus de 180 000 vies.

En dépit de la grave situation que traverse ce pays, les travailleurs cubains, respectant strictement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures haïtiennes, sont restés à leur poste. Notre unité médicale en particulier, constituée de 399 professionnels de la santé répartis sur les 10 départements du pays, a été un exemple de coopération désintéressée, sauvant des vies dans les conditions les plus pénibles qui soient. Récemment, 514 Haïtiens ont pu subir une intervention chirurgicale à Cuba dans le cadre de l'Operación Milagro, leur permettant de recouvrer la vue.

La coopération cubaine à Haïti va au-delà de l'assistance médicale directe apportée à la population. Elle comprend la formation continue des ressources humaines afin de renforcer les capacités du pays à court et à moyen terme. Actuellement, 900 étudiants haïtiens poursuivent leurs études à Cuba, parmi eux 613 sont inscrits à l'École de médecine latino-américaine. Cette année, 121 étudiants en médecine devraient être diplômés.

Nous ne prétendons nullement donner des leçons ni nous vanter de ce que nous réalisons. Ce que Cuba entreprend aujourd'hui en Haïti n'est qu'un modeste exemple de tout ce qui pourrait être accompli dans ce pays grâce à la coopération et à l'assistance internationale, surtout en provenance d'États dont les ressources économiques et financières sont bien plus élevées que celles de notre petit pays.

Nous sommes persuadés qu'au sein des Nations Unies également davantage pourrait être fait en faveur d'Haïti. Nous espérons que la présence à la présente séance des représentants de plusieurs institutions spécialisées contribuera à élaborer des stratégies coordonnées à long terme qui correspondront aux besoins réels du peuple haïtien.

Je voudrais terminer en réitérant qu'Haïti pourra toujours compter sur notre volonté infaillible de continuer à renforcer et à accroître l'aide et la solidarité du peuple et du Gouvernement cubains. Par ce biais, nous ne faisons qu'accomplir notre devoir et honorer notre dette de reconnaissance envers les peuples des Caraïbes, et en particulier le peuple haïtien, qui a toujours fait preuve d'une amitié et d'une solidarité indéfectibles à l'égard de mon pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est la représentante du Mexique, à qui je donne la parole.

M^{me} Anguiano Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, qui a lieu à un moment riche en opportunités pour Haïti. Pour la délégation mexicaine, c'est un honneur d'avoir parmi nous le Président élu, M. René Prével, à qui nous souhaitons une très fraternelle bienvenue. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Valdés de sa présence et du travail qu'il a accompli.

Le Mexique s'associe pleinement à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Guyana au nom du Groupe de Rio et, en conséquence, je me contenterai de faire quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Les élections du 7 février ont montré l'attachement du peuple et du Gouvernement haïtiens à la démocratie, ainsi que leur volonté d'avancer sur la voie d'une paix solide et durable. Je voudrais saluer en particulier le Premier Ministre, M. Latortue, qui a joué

un rôle clef durant cette phase de transition, en particulier après les élections. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Président élu, M. Préal, et lui redire que le Gouvernement mexicain est disposé à appuyer le nouveau Gouvernement haïtien et à poursuivre sa coopération avec lui.

Il est fondamental que le second tour des élections législatives, ainsi que les élections municipales et locales, se déroulent dans un climat de paix, de démocratie et de transparence, qui sont les conditions indispensables pour renforcer la confiance des citoyens. Les élections participent d'un long processus complexe de consolidation des institutions démocratiques. Nous espérons que durant la période post-électorale, toutes les forces politiques d'Haïti, ainsi que la société civile, maintiendront un dialogue constructif dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Les organisations féminines, qui sont très fortes en Haïti, pourront d'ailleurs jouer un rôle très constructif dans ce processus.

Comme plusieurs autres orateurs l'ont souligné, la démocratie et la paix ne pourront pas être enracinées en Haïti si elles ne vont pas de pair avec de véritables politiques de promotion de la justice sociale et du développement économique à court, moyen et long terme. Si l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques sont principalement une responsabilité nationale, il est clair qu'Haïti aura besoin de l'appui durable de la communauté internationale pendant une période prolongée, afin de surmonter les difficultés auxquelles il est confronté.

Nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix, récemment créée, et d'autres mécanismes tel que le Cadre de coopération intérimaire, serviront à attirer et à maintenir l'attention de la communauté internationale sur la situation en Haïti aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Par le biais de l'Institut électoral fédéral, le Mexique a fourni une assistance technique à Haïti durant la phase préparatoire des élections et il est prêt à poursuivre sa coopération avec Haïti dans le domaine de la consolidation des institutions électorales et démocratiques. De même, mon pays coordonne actuellement d'autres projets de coopération et nous envisageons d'accroître nos activités dans ce domaine.

Dans les instances multilatérales et régionales, le Mexique continuera d'insister pour qu'Haïti reçoive l'attention et l'appui de la communauté internationale

dont ce pays a besoin et qui lui seront utiles. Nous estimons qu'il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies maintienne sa présence en Haïti à travers la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et nous pensons que l'Organisation des États américains a un rôle important à jouer durant la période qui suivra les élections. De même, nous saluons la décision récente des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes concernant la réintégration d'Haïti dans les conseils de la Communauté.

Enfin, je voudrais exprimer une reconnaissance toute particulière à l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, pour son attachement à Haïti, et à tout le personnel civil, militaire et de police qui compose la MINUSTAH, pour le travail qu'il accomplit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Núñez de Odremán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord féliciter la République argentine pour le travail qu'elle accomplit à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de mars. De même, nous saluons la présence de S. E. le Président René García Préal à la présente séance du Conseil de sécurité, et nous nous félicitons de la possibilité qui nous est donnée de participer à l'examen de la situation en Haïti.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réitérer, au nom du Gouvernement et du peuple de la République bolivarienne du Venezuela, notre souhait de voir la volonté du peuple haïtien, qui s'est exprimée lors des élections organisées récemment et qui a abouti au triomphe du Président René García Préal, pleinement respectée et que, dans les limites imposées par la loi et la légitimité, le Gouvernement et le peuple haïtiens puissent ériger, consolider et maintenir un système démocratique qui garantisse l'inclusion et la participation de la société à la gestion des affaires publiques, avec pour objectif suprême de parvenir au bien-être général de l'ensemble du pays. Pour cela, il sera nécessaire, entre autres choses, de compter sur l'aide, la coopération et l'assistance constructives, synergiques et sans condition des autres membres de la communauté internationale.

Dans ce contexte, le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, a rendu publique le 19 février dernier l'offre qu'il a faite à M. Préval, le Président élu d'Haïti, d'inclure Haïti aux processus et mécanismes de coopération énergétique mis en place par le Gouvernement vénézuélien dans le cadre de PetroCaribe. L'accord PetroCaribe a été signé en juin 2005 entre le Venezuela et 13 pays des Caraïbes. Par la suite, d'autres pays sont venus s'y ajouter. Cet accord permettra à Haïti de financer la moitié de sa facture pétrolière pendant 25 ans, avec une période de grâce pouvant aller jusqu'à deux ans.

De même, nous réaffirmons que notre pays continuera sa coopération solidaire avec le peuple haïtien dans le cadre des relations bilatérales qui existent entre les deux pays, et nous nous félicitons que la Communauté des Caraïbes soit disposée à réadmettre Haïti en son sein et à lui accorder l'appui technique et matériel dont il a besoin.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des États américains a présenté à cet organe régional la possibilité de réactiver le Groupe des Amis d'Haïti, en exhortant les pays du continent américain à soutenir le processus de redressement économique d'Haïti et, à cet égard, elle a évoqué la nécessité de canaliser l'appui financier qui est aujourd'hui retenu dans les banques multilatérales.

Nous espérons avoir prochainement des échanges bilatéraux de haut niveau afin de renforcer davantage les liens étroits, cordiaux et fraternels qui ont toujours caractérisé les relations entre les peuples haïtien et vénézuélien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue le peuple haïtien pour le succès du premier tour du processus électoral, félicite M. René Garcia Préval pour son élection à la magistrature suprême et se réjouit à la perspective de travailler avec le nouveau gouvernement et de contribuer à construire un avenir meilleur pour Haïti. Ce processus donnera à Haïti une occasion unique de rompre avec la violence et l'instabilité politique

du passé. Le Conseil exprime son plein appui aux travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés.

Le Conseil de sécurité se félicite de l'annonce par les autorités haïtiennes de la tenue d'un deuxième tour pour les élections législatives, le 21 avril 2006, qui permettra au Président élu d'entrer en fonctions rapidement. Le Conseil souligne que la tenue en temps voulu d'élections municipales et locales est tout aussi fondamentale pour le parachèvement du processus électoral en Haïti et le renforcement de ses institutions démocratiques. Le Conseil engage le Gouvernement de transition et le Conseil électoral provisoire à continuer, avec l'appui de la communauté internationale, à veiller à ce que le processus électoral se déroule de façon transparente et crédible. Le Conseil appelle une nouvelle fois toutes les parties à respecter les résultats des élections, à demeurer attachées au processus électoral et à promouvoir la réconciliation nationale et la participation de tous afin de parvenir à un consensus sur les politiques fondamentales que Haïti doit suivre pour renforcer sa transition démocratique.

Le Conseil de sécurité souligne qu'il faut créer un environnement sûr et stable à Haïti et exprime son appui à la MINUSTAH dans les efforts qu'elle continue de déployer pour aider les autorités haïtiennes à cet égard. Dans cette optique, le Conseil encourage tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à demeurer attachés à la MINUSTAH. Le Conseil réaffirme que l'établissement de l'état de droit, notamment la protection des droits de l'homme, le renforcement des capacités institutionnelles et les progrès rapides en matière de désarmement, démobilisation et réintégration seront essentiels pour l'avenir de Haïti au cours des prochaines années. À cette fin, il est fondamental que les autorités haïtiennes et la communauté internationale fassent preuve d'une volonté politique soutenue et d'une vision stratégique commune. Dans ce contexte, le Conseil souligne, conformément à sa résolution 1608 (2005), qu'il faut procéder d'urgence à une réforme profonde et globale de la Police nationale

haïtienne, parallèlement à une réforme de la justice.

Le Conseil de sécurité est conscient que le développement durable de Haïti demeure une condition fondamentale de la stabilité du pays. À cet égard, le Conseil réaffirme la nécessité de mettre en œuvre rapidement des projets à forte intensité de main-d'œuvre et ayant un grand retentissement afin de créer des emplois et d'assurer les services de base. Reconnaisant les progrès déjà accomplis dans l'action des donateurs, le Conseil invite également les donateurs et les parties prenantes concernées à travailler avec le nouveau gouvernement à travers le Cadre de coopération intérimaire afin de

réévaluer de façon ciblée les priorités en matière d'assistance et à œuvrer, selon qu'il conviendra en coordination étroite avec la MINUSTAH. Le Conseil réaffirme qu'il est disposé à coopérer avec les autorités nouvellement élues afin de faire face aux défis à long terme qui se posent à Haïti. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/13.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.